DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006

Délibération
n° 2006.02.019

Travaux de déplacement de réseaux d'eau potable - contournement est de l'agglomération d'Angoulême sur la commune de Magnac sur Touvre: avenant n°1

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT.

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2006	DELIBERATION N° 2006.02.019

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE - CONTOURNEMENT EST DE L'AGGLOMERATION D'ANGOULEME SUR LA COMMUNE DE MAGNAC SUR TOUVRE: AVENANT N°1

Vu la délibération n° 53 du conseil communautaire du 17 mars 2005 autorisant le lancement du marché relatif à la réalisation des travaux de déplacement des réseaux d'eau potable dans le cadre des travaux du contournement est de l'agglomération,

Considérant que la réalisation des travaux supplémentaires suivants est nécessaire :

- remplacement de la conduite AEP de diamètre nominal 125 mm par une conduite de diamètre 150 mm
- approfondissement de 2 mètres 50 de la conduite AEP (côté L'Isle d'Espagnac) avec mise en place de fourreaux de protection dans le cadre de la coordination de travaux avec les autres concessionnaires
- déplacement d'un ouvrage hydraulique hors de l'emprise de la future voie d'accès au giratoire

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 11 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché confié à la société SOGEA ATLANTIQUE – Rue des Meuniers – 44220 COUERON - pour les travaux de déplacement des réseaux d'eau potable dans le cadre du contournement est de l'agglomération, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 17 177,50 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché est porté de 182 665,50 € HT à 199 843,00 € HT, soit une augmentation de 9,40 %.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable - article 2315.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 février 2007**	**Affiché le :** **10 février 2007**